



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 20 février 2018
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
CHAMBERLIN Brent, maire de Saint-Armand
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
MELCHIOR Patrick, maire de Farnham
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
RODRIGUE NEIL, représentant d'East Farnham
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
STEWART Ron, représentant de Stanbridge East
TÉTREAUULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Est absente : SYLVIE DIONNE-RAYMOND, mairesse d'East Farnham

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles St-Jean, préfet suppléant et maire du Canton de Bedford.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire ainsi que M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2018
4. Actualités du CLD :
 - 4.1. 2^e Grand rendez-vous québécois en agrotourisme et tourisme gourmand à Bromont du 17 au 19 avril
 - 4.2. Présentation de l'étude sur les retombées économiques des montagnes et stations de ski de Bromont et Sutton
 - 4.3. Faits saillants des comités du CLD
5. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 6 février 2018 :
 - 5.1. Octroi d'un mandat aux porte-paroles de la campagne de compostage
 - 5.2. Investissement pour le maintien de l'écocentre de Bedford
 - 5.3. Octroi de mandats pour l'impression des dépliants et publicité pour les écocentres
6. Rapport du comité de transport adapté et collectif du 7 février 2018 :
 - 6.1. Statistiques des déplacements de l'année 2017
 - 6.2. Transport interurbain
7. Rapport du comité régional du Pacte Brome-Missisquoi du 12 février 2018 :
 - 7.1. Présentation des projets déposés au Pacte Brome-Missisquoi 2018
 - 7.2. Recommandation au conseil pour la nomination d'un nouveau président pour le pôle de Cowansville
8. Rapport du comité de gestion de l'eau du 19 février 2018 :
 - 8.1. Mandat d'arpentage – Branche 19 du cours d'eau Brandy (ruisseau Beaver) à Saint-Armand
 - 8.2. Autorisation de signature de l'entente pour confier à la ville de Bromont la gestion des travaux dans les cours d'eau situés dans les emprises routières du bassin versant du lac Bromont
 - 8.3. Avis de motion pour le Règlement 03-0218 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi annulant et remplaçant le règlement 04-0416
9. Compte-rendu du CA de l'OBV Yamaska du 29 janvier 2018
10. Rapport du comité d'aménagement du 14 février 2018 :
 - 10.1. État d'avancement de l'harmonisation de la réglementation relative à l'abattage d'arbres
 - 10.2. Recommandation afin de lancer l'appel d'offres en vue d'établir les zones inondables à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Sutton
 - 10.3. Suivi concernant les territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM)
 - 10.4. Recommandation pour autoriser la signature de l'entente de service d'inspection pour l'application des programmes de rénovation et d'adaptation de domicile de la SHQ
 - 10.5. Autorisation concernant une demande d'avis à la CPTAQ – Brigham
 - 10.6. Concours photos - Recommandation pour la conception d'un micro site et d'une image de marque



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 10.7. Certificats de conformité :
 - 10.7.1. Règlement 458-20 – Farnham
 - 10.7.2. Règlement 699-17-12 – Ville de Bedford
 - 10.7.3. Règlements 398-2011-3 et 399-2011-9 – Stanbridge East
11. Certificats de conformités – Lac-Brome :
 - 11.1. Règlement 596-7
 - 11.2. Règlement 597-5
12. Rapport du comité des services de santé dans Brome-Missisquoi du 2 février 2018 :
 - 12.1. Formation d'un comité dans Brome-Missisquoi concernant la maladie de Lyme
 - 12.2. Organisation de la démarche pour améliorer le bilan de santé de la population de Brome-Missisquoi (planification populationnelle)
13. Rapport du comité de sécurité publique du 15 février 2018 :
 - 13.1. Changement de direction du poste
 - 13.2. Mise à jour du projet de construction du nouveau poste de police de la Sûreté du Québec
 - 13.3. PARL 2018 : choix des priorités d'actions régionales et locales du CSP pour l'année 2018-2019
14. Rapport du comité administratif du 9 février 2018 :
 - 14.1. Comptes à payer
 - 14.2. Recommandation au conseil : modification de la durée des mandats des membres des comités de travail de la MRC et du CLD
 - 14.3. Recommandation d'adoption du règlement 02-0118 concernant la constitution et les compétences du comité administratif de la MRC
 - 14.4. FARR Montérégie : identification des projets de Brome-Missisquoi pour la première année du fonds
 - 14.5. Atelier juridique concernant les pouvoirs des municipalités en matière de gestion contractuelle
 - 14.6. Recommandation au conseil : acquisition du logiciel de gestion des demandes de permis de la CIM
 - 14.7. Recommandation de budget pour l'organisation du colloque sur l'attraction de nouvelles populations
 - 14.8. Recommandation au conseil : participation à la Foire nationale de l'emploi de Montréal les 11 et 12 octobre 2018 à la place Bonaventure
15. Projet de fibre optique : avancement et demande au MAMOT pour le cautionnement de IHR Télécom
16. Demande au programme Mobilisation-Diversité du MIDI pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre immigrante en région
17. Stratégie d'intégration des personnes immigrantes – Proposition d'adhésion à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination
18. Invitation de Denis Paradis pour une journée d'information à Ottawa pour les élus jeudi le 31 mai 2018
19. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour février et mars 2018
20. Correspondance :
 - 20.1. Offre de présentation du programme des Fleurons du Québec
21. Questions diverses :
22. Deuxième période de questions du public
23. Levée de la séance

49-0218

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en avançant le sujet 15 « Projet de fibre optique : avancement et demande au MAMOT pour le cautionnement de IHR Télécom » à la suite du sujet 4 « Actualités du CLD » et laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Wintels, citoyen de Frelighsburg, interroge le conseil des maires concernant les territoires incompatibles à l'activité minière. Sachant que ce point sera abordé plus tard dans la séance, il souhaite savoir ce qui est contenu dans les zones agricoles dynamiques et si les vignobles, vergers, servitudes écologiques, sources d'eau résidentielles sont exclus de la zone permettant les activités minières.

Madame Louise Gratton, citoyenne de Sutton, s'adresse au conseil des maires afin de savoir si une portion du coût pour l'analyse de la zone inondable à Sutton sera assumée par la MRC. Elle demande également si les données obtenues dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Concordia sur les corridors de liberté seront utilisées pour l'analyse de la zone inondable à Sutton.

Monsieur Dorion mentionne que la Ville de Sutton devra assumer les coûts de l'étude, lesquels seront évalués avec eux. Pour ce qui est des corridors de liberté, les résultats de l'étude ne seront pas assez précis pour les besoins actuels. Ainsi, plusieurs validations devront être faites sur le terrain afin d'assurer une bonne évaluation et la meilleure analyse possible pour la zone inondable de Sutton.

Madame Gratton dépose au conseil une lettre ouverte à la Fondation Rivières citant le cas de la rivière Sutton en exemple.



No de résolution
ou annotation

50-0218

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

**A. 2^E GRAND RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS EN AGROTOUTRISME ET TOURISME GOURMAND À BROMONT DU
17 AU 19 AVRIL 2018**

Monsieur Beauchamp invite les maires les 17, 18 et 19 avril prochain à Bromont pour le 2^e Grand rendez-vous québécois en agrotourisme et tourisme gourmand.

**B. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE SUR LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES STATIONS DE SKI BROMONT
ET SKI MONT-SUTTON**

Monsieur Beauchamp fait un résumé de l'étude de Michel Archambault, expert en tourisme, concernant les stations de ski de Bromont et Sutton. Il mentionne notamment les retombées économiques ainsi que les emplois générés par ces deux stations pour le territoire de Brome-Missisquoi

C. FAITS SAILLANTS DES COMITÉS DU CLD

Aucune question n'est posée à ce sujet.

51-0218

**DEMANDE AU MÉSI POUR AUTORISER LE DÉBUT DES TRAVAUX POUR LE
DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet déposé dans le cadre des programmes provincial et fédéral visant à installer la fibre optique partout sur le territoire de Brome-Missisquoi non desservi par le câble ou la fibre ;

CONSIDÉRANT que le programme du MÉSI « Québec branché » versera une aide financière de 12,4 M\$ à IHR Télécom pour ce projet;

CONSIDÉRANT qu'IHR Télécom a reçu une lettre d'autorisation de débiter les travaux de la part du gouvernement fédéral, mais que celle du gouvernement du Québec n'est pas encore reçue;

CONSIDÉRANT qu'IHR Télécom ne peut débiter les travaux tant et aussi longtemps qu'il n'en a pas reçu l'autorisation officielle par les deux paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le projet débute au plus tôt compte tenu des attentes élevées des citoyens et entreprises depuis l'annonce officielle du projet en conférence de presse le 18 décembre dernier;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

De demander à la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec, madame Dominique Anglade, d'autoriser dans les plus brefs délais l'organisme mandaté par la MRC, IHR Télécom, à débiter les travaux pour le déploiement de la fibre optique sur notre territoire.

D'envoyer copie de la présente au ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional, monsieur Stéphane Billette, à la ministre responsable de la Montérégie, madame Lucie Charlebois, au ministre délégué à l'Intégrité des marchés publics et aux Ressources informationnelles, monsieur Robert Poëti, au député de Brome-Missisquoi, monsieur Pierre Paradis, ainsi qu'aux deux unions municipales l'UMQ et la FQM.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

52-0218

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**INTERNET HAUTE VITESSE : CAUTIONNEMENT D'IHR TÉLÉCOM POUR LE PROJET
D'IMPLANTATION DE LA FIBRE OPTIQUE**

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet déposé dans le cadre des programmes provincial et fédéral, visant à installer de la fibre optique partout sur le territoire de Brome-Missisquoi non desservi par le câble ou la fibre ;

CONSIDÉRANT la subvention confirmée du gouvernement fédéral de 8 115 780 \$;

CONSIDÉRANT la subvention annoncée du gouvernement provincial de 12 442 267 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de demander l'autorisation au MAMOT pour que la MRC Brome-Missisquoi se porte caution pour IHR Télécom pour l'obtention d'un prêt d'une institution financière ;

CONSIDÉRANT que le cautionnement sera pour le montant total du projet soit, 27 644 668 \$ pour la période des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser que la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi se porte caution en faveur d'IHR Télécom pour un montant de 27 644 668 \$ selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement.

Suite aux travaux, le cautionnement de la MRC Brome-Missisquoi sera réduit au montant de l'emprunt à long terme à la charge de IHR Télécom, soit 7 086 621 \$. Ce cautionnement sera de type dégressif.

Il est également résolu que la MRC demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

ADOPTÉ

53-0218

**NOMINATION D'UN MAIRE SIGNATAIRE POUR L'APPROBATION
DES DÉBOURSÉS D'IHR TÉLÉCOM**

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi doit mandater une personne pour approuver les avis de déboursés demandés à l'institution financière par IHR Télécom ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU :**

De nommer monsieur Gilles Rioux, maire de la municipalité de Stanbridge Station, pour approuver les avis de déboursés demandés par IHR Télécom à l'institution financière.

En cas d'absence ou d'impossibilité de monsieur Rioux pour l'approbation des demandes de déboursés, madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire d'East Farnham, est nommée en remplacement.

ADOPTÉ

54-0218

OCTROI DU MANDAT AUX PORTE-PAROLES DE LA CAMPAGNE DE COMPOSTAGE

CONSIDÉRANT que le plan de communication des matières organiques proposait d'engager un porte-parole pour la campagne de sensibilisation auprès des citoyens ;

CONSIDÉRANT que les porte-paroles proposés ont déjà fait une campagne similaire dans la ville de Prévost ;

CONSIDÉRANT que les services et le matériel utilisés correspondent à ce que la MRC souhaite véhiculer dans la campagne ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le partenariat avec *Les Denis Drolet*, à titre de porte-paroles dans la campagne de communication des matières organiques. La valeur dudit partenariat est de 17 500 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat de partenariat, lors de sa réception.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

STATISTIQUES DES ÉCOCENTRES 2017

Madame Nantais-Martin présente les statistiques des écocentres pour les 8 mois d'ouverture de l'année 2017. Il y a eu près de 9 800 visites, soit une augmentation moyenne de 9 % par rapport à 2016. Cet achalandage représente plus de 30 % des ménages. Près de 1 700 tonnes de matières ont été apportées, soit une augmentation moyenne de 11 % par rapport à 2016.

55-0218

INVESTISSEMENT POUR LA RELOCALISATION DE L'ÉCOCENTRE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la sécurité des usagers et du personnel est primordiale dans les écocentres;

CONSIDÉRANT que le site actuel à Bedford est le plus petit des 6 écocentres;

CONSIDÉRANT qu'il est situé sur une artère routière très achalandée (Route 235) et que les files d'attente sur cette route sont problématiques;

CONSIDÉRANT qu'advenant la non-relocalisation de site, la fermeture de l'écocentre de Bedford situé au garage municipal est imminente;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

D'accepter le changement de site pour l'écocentre de Bedford.

D'aider à la relocalisation du site en couvrant jusqu'à un maximum de 50 % des dépenses d'aménagement et un maximum de 17 500 \$. Cette dépense sera répartie entre les municipalités de la MRC dans le budget des écocentres 2019 et payable à la Ville de Bedford en 2019.

ADOPTÉ

56-0218

OCTROI DE MANDATS POUR LA DISTRIBUTION DES DÉPLIANTS ET PUBLICITÉ POUR LES ÉCOCENTRES

CONSIDÉRANT que la communication auprès des citoyens est primordiale pour le bon fonctionnement des écocentres;

CONSIDÉRANT qu'une quantité maximale des RDD est prescrite ;

CONSIDÉRANT que le calendrier d'ouverture est simplifié pour une meilleure compréhension ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De permettre à madame Nantais-Martin de diffuser par médiaposte le nouveau dépliant des écocentres au mois de mars, avant l'ouverture des écocentres, pour un montant de 3 700 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la parution dans les journaux *Le Guide*, *L'Avenir et des Rivières* et le *Brome County News* d'une publicité sur l'ouverture des écocentres au coût d'environ 2 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

STATISTIQUES DES DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2017

Une augmentation de 33 % des déplacements en transport collectif et une diminution de 10 % des déplacements en transport adapté ont été enregistrées en 2017. Au moins 9 usagers qui avaient des déplacements réguliers en transport adapté ont déménagé à l'extérieur du territoire ou ont pris leur retraite dans la dernière année. Ces usagers cumulaient environ 2 800 déplacements par année.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

TRANSPORT INTERURBAIN

Monsieur Dorion mentionne que la Commission des transports du Québec (CTQ) a convoqué une audience publique le 1^{er} mars 2018 à la suite d'une contestation d'un usager sur la modification à l'horaire de la ligne Brome-Missisquoi proposée par Limocar. Une citoyenne de Sutton veut conserver un départ de Sutton vers 14 h 10 en après-midi. Madame Langevin a rencontré monsieur Michel Lafrance, maire de Sutton, qui accompagnera cette usagère à l'audience, pour lui expliquer l'historique des démarches entreprises par la MRC auprès de l'entreprise à ce sujet.

PRÉSENTATION DES PROJETS DÉPOSÉS AU PACTE BROME-MISSISQUOI 2018 ET RÉPARTITION DES PROJETS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Monsieur Dorion souligne que 60 projets ont été déposés au Pacte Brome-Missisquoi 2018 pour plus de 744 437,58 \$ en aide financière demandée. Le montant disponible pour les projets est 319 066 \$.

Monsieur Dorion expose au conseil la répartition des projets dans les différents pôles. Lesdits projets seront par la suite analysés par des comités locaux constitués dans chacun des pôles :

Pôle	Nombre de projets déposés	Montant demandé	Montant disponible
Cowansville	11	151 512,06 \$	54 530 \$
Farnham	2	51 097,50 \$	48 803 \$
Lac-Brome	5	39 900,00 \$	32 563 \$
Bedford	18	201 620,50 \$	69 383 \$
Bromont	5	68 635,30 \$	16 036 \$
Sutton	9	54 000,00 \$	19 298 \$
Lac-Brome / Bromont	1	16 000,00 \$	0 \$
Régional	9	161 672,22 \$	78 453 \$
TOTAL	60	744 437,58 \$	319 066 \$

Cependant comme les projets normalement financés par les budgets municipaux ne sont pas admissibles au Pacte Brome-Missisquoi, les projets suivants sont non admissibles :

- Municipalité de Frelighsburg : Signalisation
- Ville de Farnham : Enseigne numérique
- Ville de Bedford : Camp de jour / Option cuisine
- Ville de Bedford : Camp de jour / Intervenants supplémentaires
- Ville de Bedford : Relance des activités de loisir

Monsieur Dorion ajoute que le comité régional se questionne fortement sur l'admissibilité du projet de la municipalité de Pike River pour la rénovation de la salle communautaire située dans l'hôtel de ville.

CHOIX D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE PÔLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que Sylvie Beaugard occupe le poste de présidente au conseil d'administration du CLD et le poste de présidente de pôle ;

CONSIDÉRANT que ces deux postes font partie du comité régional du Pacte;

CONSIDÉRANT que seul le maire de Frelighsburg ou Dunham peut occuper la présidence du pôle de Cowansville au sein du comité régional du Pacte Brome-Missisquoi considérant que la représentante d'East Farnham siège d'office sur le comité à titre de préfet;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

De nommer monsieur Jean Lévesque, maire de la municipalité de Frelighsburg, à titre de nouveau président pour le pôle de Cowansville pour siéger sur le comité régional du Pacte Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

57-0218



No de résolution
ou annotation

58-0218

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**OCTROI D'UN MANDAT D'ARPENTAGE POUR LA BRANCHE 19 DU COURS D'EAU
BRANDY À SAINT-ARMAND**

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Saint-Armand pour la réalisation de travaux d'entretien de la branche 19 du cours d'eau Brandy (ruisseau Beaver);

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6) attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la branche 19 du cours d'eau Brandy est sous la compétence de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme Arpentage LRD au prix unitaire de 750 \$ / km, sur une distance estimée à 1 km pour la branche 19 du cours d'eau Brandy (ruisseau Beaver) à Saint-Armand afin de réaliser des relevés d'arpentage aux 50 m de l'élévation de fond du cours d'eau (au plus profond du sillon), de la tablette (lorsqu'il y en a une au fond du cours d'eau), du niveau de l'eau, du talus, des drains et des ponceaux, ainsi que des relevés photographiques. De plus à chaque 500 mètres, une coupe transversale du cours d'eau sera relevée.

ADOPTÉ

59-0218

**AUTORISATION À LA VILLE DE BROMONT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX
PRÉVUS AUX PLANS ET DEVIS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE
RELATIVE À LA GESTION DE TRAVAUX DE COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de la Ville de Bromont concernant la réalisation de travaux d'aménagement des cours d'eau situés dans les emprises routières municipales du bassin versant du lac Bromont;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*, les cours d'eau sans désignation visés sont des cours d'eau à l'égard desquels la MRC a juridiction exclusive;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC peut, par entente avec une municipalité locale de son territoire, confier à celle-ci la gestion des travaux à effectuer dans un cours d'eau se trouvant sous sa juridiction;

CONSIDÉRANT que ce type de travail nécessite notamment l'autorisation de la MRC et l'émission d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a produit les plans et devis intitulés « Stabilisation de foyers d'érosion dans des ruisseaux longeant le réseau routier dans le bassin versant du lac Bromont (projet no 2017047) » signés par Patrice Leroux, ingénieur, le 8 septembre 2017, les travaux visent à corriger des problématiques d'érosion afin de limiter les apports de sédiments vers le lac Bromont;

CONSIDÉRANT la Ville de Bromont désire se voir confier la gestion de ces travaux à être réalisés sur plusieurs cours d'eau sans désignation;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU :**

D'autoriser les travaux décrits dans les plans et devis intitulés « Stabilisation de foyers d'érosion dans des ruisseaux longeant le réseau routier dans le bassin versant du lac Bromont (projet no 2017047) » signés par Patrice Leroux en date du 8 septembre 2017, conditionnellement à ce que la Ville de Bromont obtienne les autorisations des autres autorités compétentes.

D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC, l'Entente relative à la gestion des travaux d'aménagement d'ouvrages de rétention et de gestion des eaux de ruissellement dans les fossés routiers du bassin versant du lac Bromont, afin de confier à cette dernière la gestion des travaux d'aménagement de ces cours d'eau.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

60-0218

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ANNULATION DE L'AVIS DE MOTION VISANT LE RÈGLEMENT 03-0617 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-0416 RELATIF À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que le 20 juin 2017, le conseil des maires a déposé un avis de motion à l'égard du *Règlement 03-0617 modifiant le règlement 04-0416 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de Brome-Missisquoi* afin de remplacer la version antérieure à la suite de la révision des dispositions réglementaires;

CONSIDÉRANT la charge de travail que nécessite l'agencement des dispositions réglementaires et la révision administrative des dispositions et les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement et aux règlements relatifs à la LQE;

CONSIDÉRANT qu'afin de mener un processus transparent auprès de la population de Brome-Missisquoi, la présente résolution vise à annuler l'avis de motion donné le 20 juin 2017 relatif au règlement 03-0617 et conséquemment d'annuler le numéro du règlement ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

D'annuler l'avis de motion donnée par le conseil des maires le 20 juin 2017 à l'égard du *Règlement 03-0617 modifiant le règlement 04-0416 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de Brome-Missisquoi* et conséquemment, d'annuler ledit numéro de règlement 03-0617.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 03-0218 RELATIF À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE BROME-MISSISQUOI ANNULANT ET REPLAÇANT LE RÈGLEMENT 04-0416

Avis de la motion est, par la présente, donné par Sylvie Beaugard avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement numéro 03-0218 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi annulant et remplaçant le règlement 04-0416*, afin notamment de procéder à une harmonisation des dispositions réglementaires avec les changements législatifs provinciaux en matière d'environnement, à un agencement des dispositions réglementaires et afin d'effectuer une révision administrative de plusieurs dispositions

COMPTE-RENDU DU CA DE L'OBV YAMASKA DU 29 JANVIER 2018

Monsieur Jacques Drolet, maire de Bolton-Ouest et représentant de la MRC, dépose le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska et il en fait un bref compte rendu.

HARMONISATION RÉGLEMENTAIRE POUR L' ABATTAGE D'ARBRES

Monsieur Dorion présente aux maires les étapes à venir pour la finalisation de l'harmonisation réglementaire en matière d'abattage d'arbres :

- Finaliser le cadre réglementaire : mars
- Rencontres sectorielles (municipal, environnement et forestier) afin d'obtenir les derniers commentaires et impressions sur la proposition : mars-avril
- Suivi comité d'aménagement et dernières orientations : mars-avril
- Recommandation au conseil pour approbation du cadre réglementaire et transmission du projet final au MFFP : mai

AUTORISATION – LANCEMENT DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES POUR LA DÉTERMINATION DES ZONES INONDABLES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis via la résolution 2017-06-256 le 15 juin dernier une demande à la MRC Brome-Missisquoi d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'identifier et connaître les zones inondables situées dans le périmètre d'urbanisation de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucune cartographie officielle relative aux zones inondables au schéma d'aménagement pour le secteur visé;

61-0218



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que cette démarche vise à identifier les aires de contraintes pour fins de développement en vue d'assurer la sécurité des biens et des personnes;

CONSIDÉRANT la dynamique particulière de la rivière Sutton;

CONSIDÉRANT qu'après analyse de la documentation de référence et consultation auprès des instances gouvernementales, le personnel de la MRC a établi le contenu d'un devis ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton s'engage à couvrir les frais reliés à cette démarche;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ TOM SELBY
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres par invitation pour des services professionnels en vue de caractériser et de délimiter les zones inondables à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la ville de Sutton.

ADOPTÉ

TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE – SUIVI

Monsieur Dorion fait état de l'avancement du dossier. Il rappelle que les municipalités ont jusqu'au 29 mars 2018 pour transmettre à la MRC la cartographie corrigée, s'il y a lieu.

Un nouvel échéancier est également prévu pour les étapes subséquentes :

Étapes à venir	Échéancier proposé
1. Consultation de la collectivité	
Information et formation auprès du personnel technique de l'ensemble des municipalités en vue de lancer les travaux de validation cartographique des TIAM proposés	12 février
Consultations auprès des élus des municipalités faisant l'objet de titres miniers	Mars
Séance d'information auprès des propriétaires visés par un titre minier ou ayant une propriété en territoire hors TIAM	Juin
Consultation des titulaires de droits miniers	Février-Mars-Avril
Rédaction des comptes rendus des consultations	Mars-Avril
2. Modification du schéma d'aménagement et de développement (SAD)	
Préparation du projet de règlement	Février-Mars-Avril
Adoption du projet de règlement + Demande d'avis de conformité	17 avril
Consultation publique	Fin juin
Adoption du règlement final	21 août
Entrée en vigueur du règlement	Octobre

62-0218

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA 1 ET D'UNE NOUVELLE ENTENTE DE SERVICE D'INSPECTION POUR L'APPLICATION DES PROGRAMMES DE LA SHQ

CONSIDÉRANT que la MRC et la Société d'Habitation du Québec (« SHQ ») ont antérieurement conclu une Entente pour l'application des programmes d'amélioration de l'habitat;

CONSIDÉRANT que par le biais de l'Entente, il est prévu que la MRC puisse recourir à un inspecteur accrédité par la SHQ afin d'accomplir les aspects techniques de l'administration desdits programmes;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Laliberté est l'inspecteur accrédité par la SHQ retenu par la MRC Brome-Missisquoi pour l'application des programmes de rénovation et d'adaptation de domicile de la SHQ depuis plusieurs années;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Laliberté a manifesté l'intérêt de diminuer sa charge de travail et ainsi procéder uniquement aux inspections des dossiers du secteur est pour l'application des programmes de rénovation et d'adaptation de domicile de la SHQ;

CONSIDÉRANT que madame Sylvie Lavigueur, inspectrice accréditée par la SHQ, a manifesté l'intérêt de procéder aux inspections des dossiers du secteur ouest afin de compléter le territoire de la MRC Brome-Missisquoi pour l'application des programmes de rénovation et d'adaptation de domicile de la SHQ;

CONSIDÉRANT que les Ententes permettent que tout le territoire de la MRC Brome-Missisquoi soit couvert par l'un ou l'autre de ces deux inspecteurs advenant l'impossibilité pour l'un d'eux d'agir;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

- (i) D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi une *Entente de service d'inspection pour l'application des programmes de rénovation et d'adaptation de domicile de la Société d'habitation du Québec (SHQ)* avec madame Sylvie Lavigueur, inspectrice accréditée par la SHQ, afin qu'elle procède aux inspections dans le secteur ouest de la MRC Brome-Missisquoi pour l'application des programmes de rénovation et d'adaptation de domicile de la SHQ;
- (ii) D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi l'Addenda 1 à l'Entente de service d'inspection pour l'application des programmes de rénovation et d'adaptation de domicile de la Société d'habitation du Québec (SHQ) du 9 mars 2016 mentionnant que monsieur Pierre Laliberté s'engage maintenant à agir à titre d'inspecteur accrédité par la SHQ pour l'application des programmes de rénovation et d'adaptation de domicile dans le secteur est du territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

63-0218

DEMANDE D'AVIS À LA CPTAQ – DOSSIER 418646 BRIGHAM

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a transmis à la MRC le 13 février 2018 une demande d'avis concernant une demande de la municipalité de Brigham pour une utilisation autre que l'agriculture sur une superficie de 450 mètres carrés visant à établir une aire de protection pour un puits d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à des travaux en vue d'établir un nouveau puits afin de desservir en eau potable l'hôtel de ville et le pavillon des loisirs ;

CONSIDÉRANT que le puits est prévu en zone non agricole, mais que l'aire de protection immédiate exigée en vertu du *Règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection* serait en partie située en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le projet est situé en milieu boisé et qu'il n'y aura pas d'impacts significatifs sur les activités agricoles effectuées à proximité du site ainsi que sur l'homogénéité du secteur;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'indiquer à la CPTAQ que le dossier 418646 visant une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une superficie de 450 mètres carrés visant à établir une aire de protection pour un puits d'eau potable sur une partie du lot 6 048 494 est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire.

ADOPTÉ

64-0218

CONCOURS PHOTOS - RECOMMANDATION POUR LA CONCEPTION D'UN MICRO SITE INTERNET AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE IMAGE DE MARQUE

CONSIDÉRANT le projet Paysages (Entente culturelle) ainsi que le développement de la stratégie d'attraction des nouvelles populations dans Brome-Missisquoi ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'un concours photos permettrait de se doter d'une banque de photos 4 saisons des différents paysages de Brome-Missisquoi, de développer le sentiment d'appartenance de la population locale, de la possibilité d'utiliser ces images à travers divers outils visant l'attraction de nouvelles populations et lors d'événements de diffusion dans le cadre du projet paysages pour des fins d'appropriation et de mise en valeur;

CONSIDÉRANT que la période proposée pour le concours photos 4 saisons est du 21 juin 2018 au 21 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT que la conception d'un micro site Internet et le développement d'une image de marque associée au concours permettra une meilleure présence sur le Web ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

De retenir les services de l'Agence WEBEXIA afin de (i) concevoir un micro site Internet bilingue au montant de 2 195 \$ + taxes et (ii) de développer l'image de marque du concours photos au montant de 450 \$ + taxes.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

65-0218

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 458-20 - FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 26 janvier 2018 le règlement 458-20 modifiant le règlement relatif au zonage ;

- **CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à modifier les limites des zones H01-078, H01-079, H1-080 et;
- Remplacer la zone H01-079 par la zone H04-079 et par le fait même la grille des spécifications H01-079 (unifamiliale jumelé) par la grille H04-079 (multi);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-20 modifiant le règlement de zonage 458 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

66-0218

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 699-17-12 - VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 12 février 2018 le règlement 699-17-12 modifiant le règlement relatif au zonage ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à encadrer les activités agricoles protégées par droits acquis exercées à l'intérieur du périmètre urbain en plus de préciser les limites à toute modification, remplacement et extension de l'activité.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR BRENT CHAMBERLIN
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 699-17-12 modifiant le règlement de zonage 699-11 de la Ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

67-0218

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENTS 398-2011-3 ET 399-2011-9 - STANBRIDGE EAST

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Stanbridge East a transmis à la MRC le 29 janvier 2018 les règlements 398-2011-3 (plan d'urbanisme) et 399-2011-9 (zonage);

CONSIDÉRANT que ces règlements visent à assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De déclarer les règlements 398-2011-3 (plan d'urbanisme) et 399-2011-9 (zonage) de la municipalité de Stanbridge East **CONFORMES** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

68-0218

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 596-7 – LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 12 février 2018 le règlement 596-7 modifiant le règlement relatif au zonage ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à :

- Agrandir les limites de la zone UV-3-H12 à même une partie de la zone RB-1-H12 pour permettre un usage résidentiel de type bi et multifamiliale;
- Préciser la hauteur maximale des logements secondaires à l'intérieur des bâtiments accessoires.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 596-7 de la Ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

69-0218

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 597-5 – LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 12 février 2018 le règlement 597-5 modifiant le règlement relatif au zonage ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à prévoir des normes de lotissement pour la zone URA-19-K16 et RFB-3-L17 en fonction de la présence ou non des services aqueduc et/ou d'égout ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR BRENT CHAMBERLIN
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 597-5 de la Ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE POUR LA PRÉVENTION DE LA MALADIE DE LYME DANS BROME-MISSISQUOI

Monsieur Desmarais mentionne qu'un comité technique restreint sera formé pour la mise en place d'une campagne de communication dans Brome-Missisquoi pour diffuser les moyens de prévention mis au point par le CIUSSS. Les personnes suivantes siégeront sur ledit comité : Dre Genevière Baron, Michel Lafrance, Robert Desmarais et Yan Quirion du service des communications du CIUSSS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

DÉMARCHE DE PLANIFICATION POPULATIONNELLE ET CRÉATION D'UN COMITÉ

Monsieur Desmarais explique que des ressources du CIUSSS prêteront main-forte à la démarche de planification populationnelle que veut entreprendre le comité avec d'autres partenaires de Brome-Missisquoi. Ainsi, le CIUSSS fournira un gestionnaire de projet, un organisateur communautaire et une ressource en communication. Les membres du comité discutent des objectifs de la démarche, des principaux problèmes de santé de Brome-Missisquoi et des pistes de solutions possibles. Le comité a convenu de former un comité technique restreint pour structurer la démarche et recommander une proposition lors de la prochaine séance du comité consultatif. Ce comité est composé de Johanne Turgeon, Dre Irma Clapperton, Michel Lafrance et Robert Desmarais.

NOUVEAU DIRECTEUR AU POSTE DE BROME-MISSISQUOI

Monsieur Desmarais informe le conseil des maires que le lieutenant Étienne Martel a accepté un poste au quartier général de Sherbrooke et que, de façon intérimaire, le sergent Éric Santin agit à titre de directeur du poste de Brome-Missisquoi. Au cours des prochaines semaines, le président du CSP sera invité à participer au comité de sélection pour choisir le nouveau directeur du poste.

MISE À JOUR DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU POSTE DE POLICE

Monsieur Desmarais fait état de l'échéancier révisé pour la construction du nouveau poste de police à Dunham :

Établissement d'un protocole d'entente entre Dunham et Cowansville sur la desserte du terrain en services d'aqueduc et d'égout :	Avril 2018
Fin des travaux pour desservir le terrain avec les services d'aqueduc et d'égout :	Novembre 2018
Lancement par le SQI de l'appel d'offres pour la construction du nouveau poste :	Novembre 2018
Début des travaux de construction du nouveau poste :	Avril 2019
Fin des travaux de construction du nouveau poste :	Été 2020

SÛRETÉ DU QUÉBEC : PRIORITÉS 2018-2019 ADOPTÉES PAR LE COMITÉ

Monsieur Desmarais présente les priorités d'actions régionales et locales (PARL) de la Sûreté du Québec pour 2018-2019 adoptées par le comité de sécurité publique :

- Intervention en sécurité routière :
 - Intervenir dans les zones scolaires pour y faire respecter les limites de vitesse et la signalisation durant la période scolaire.
 - Intervenir auprès des cyclistes et des conducteurs de véhicules routiers de manière éducative, préventive et coercitive pour assurer le partage sécuritaire de la route et prévenir les collisions avec préjudices corporels, en dehors des périodes scolaires.
- Enquête : intervenir auprès des jeunes et des parents au niveau de la consommation de drogues et au niveau des actes de violence, en collaboration avec les intervenants du milieu jeunesse.
- Socio communautaire : diffuser des conseils de prévention ainsi que les résultats de nos activités opérationnelles dans les médias régionaux ainsi que dans les bulletins municipaux.

70-0218

COMPTES À PAYER AU 8 FÉVRIER 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 8 février 2018, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
C06005 PRR 0044 (programme Réno Région)	11 360,00 \$
C06005 PRR 0050 (programme Réno Région)	11 383,00 \$
Géomont (acquisition LIDAR et production de données dérivées pour les carrières)	10 665,21 \$
Géomont (portrait des pertes de superficies forestières en Montérégie entre 2009 et 2017)	13 063,00 \$
J.A. Beaudoin Construction (cours d'eau Walbridge à St-Ignace)	8 148,51 \$
R.I.G.M.R.B.M. (résidus domestiques dangereux: oct-nov-déc 2017)	15 096,00 \$
Vitalité Frelighsburg (projet 2017-04-PADF - 2e versement 2017)	12 305,00 \$
Sous-total	82 020,72 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



No de résolution
ou annotation

71-0218

72-0218

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**MODIFICATION DE LA DURÉE DES MANDATS DES MEMBRES DES
COMITÉS DE TRAVAIL DE LA MRC**

CONSIDÉRANT que les nouveaux membres sur les comités de travail doivent prendre quelques rencontres pour se familiariser aux dossiers et au fonctionnement du comité ;

CONSIDÉRANT que des élections à chaque année pour les comités de travail peuvent entraîner une période de transition pour l'apprentissage et ralentir le traitement des dossiers ;

CONSIDÉRANT la nécessité de gérer efficacement les dossiers de la MRC ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'augmenter à deux (2) ans la durée des mandats des membres des comités de la MRC, et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉ

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 02-0118 CONCERNANT LA CONSTITUTION ET LES
COMPÉTENCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 123 et 124 du Code municipal, le conseil de la MRC Brome-Missisquoi a constitué un comité administratif et lui a délégué certaines de ses compétences;

CONSIDÉRANT que le règlement établissant les pouvoirs du comité administratif 04-0207 actuellement en vigueur a été adopté le 20 février 2007 en remplacement du règlement 01-0283 adopté en février 1983;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remplacer ce règlement afin de mieux répondre aux besoins actuels notamment, de modifier le pouvoir de dépenser de 8 000 \$ à 15 000 \$ pour ainsi permettre une saine administration et une accélération des séances du conseil;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné ainsi que la présentation d'un projet de règlement à la séance du 16 janvier 2018, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 02-0118 concernant la constitution et les compétences du comité administratif de la MRC*, tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉ

**FARR MONTÉRÉGIE :
RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE POUR LA PREMIÈRE ANNÉE DU FONDS**

Monsieur Desmarais présente la répartition des sommes pour les projets présentés pour l'année 2017-2018 du FARR, soit :

1. Parc des Sommets à Bromont : 180 000 \$
2. Lien cyclable reliant Lac-Brome et Foster : 150 000 \$
3. Lien cyclable de la 243 à Bolton-Ouest : 13 250 \$
4. Plan directeur du réseau cyclable de la MRC : 0 \$ (reporté en 2018-2019)

**INVITATION : ATELIER JURIDIQUE CONCERNANT LES POUVOIRS DES MUNICIPALITÉS
EN MATIÈRE DE GESTION CONTRACTUELLE**

Monsieur Desmarais mentionne qu'un atelier juridique, présenté par M^{es} Éline Francis et Caroline P. Fontaine, concernant les pouvoirs des municipalités en matière de gestion contractuelles se tiendra le mercredi 28 mars de 19 h à 21 h dans la salle Brome du centre administratif de la MRC. Une invitation officielle suivra prochainement. Les élus et les gestionnaires des municipalités sont invités à participer.



No de résolution
ou annotation

73-0218

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ACQUISITION DU LOGICIEL DE GESTION DES DEMANDES DE PERMIS DE LA CIM

CONSIDÉRANT que la *Coopérative d'informatique municipale* (CIM), mise sur pied par la FQM, offre aux municipalités une gamme de produits et de services informatiques à prix avantageux;

CONSIDÉRANT que l'augmentation des demandes de permis et de la gestion de ceux-ci pousse la MRC à se tourner vers un logiciel pour en faire une gestion plus efficace;

CONSIDÉRANT que la CIM offre un logiciel de gestion des demandes de permis et des certificats d'autorisation contenant des écrans de saisie permettant de colliger l'information et de détailler le travail effectué pour aider la vérification de la conformité, l'inspection et le suivi des dossiers;

CONSIDÉRANT que le logiciel de la CIM facilitera la saisie et l'analyse de l'information susceptible d'influencer la prise de décision concernant les demandes de permis en gestion de l'eau, en abattage d'arbres et pour le suivi des carrières et sablières;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée le 18 septembre 2017 pour l'utilisation et l'installation du programme servant à la gestion des demandes de permis et de certificats d'autorisation pour la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que les sommes requises à l'acquisition de ce logiciel sont prévues au budget 2018;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU:**

De payer la part sociale de 200 \$ afin d'être membre de la Coopérative d'informatique municipale (CIM).

De procéder à l'acquisition du logiciel de gestion des demandes de permis de la CIM au coût total de 11 296,87 \$ comprenant l'installation, la licence réseau du logiciel pour 3 postes de travail à la MRC, les entités des 21 municipalités, l'intégration et la mise à jour des 21 rôles d'évaluation, une formation téléphonique de 7 h. L'abonnement au soutien technique pour 2018, au coût de 1 810,86 \$, s'ajoutera également à la facture.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

74-0218

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MÉSIS POUR L'ORGANISATION DU COLLOQUE SUR L'ATTRACTION DE NOUVELLES POPULATIONS

CONSIDÉRANT que le Plan stratégique de développement durable de la MRC contient des priorités concernant l'attraction et la rétention de main-d'œuvre et de jeunes familles;

CONSIDÉRANT l'organisation d'un colloque d'une journée le 17 mars 2018, pour mobiliser les élus municipaux, les entreprises et les organismes socio-économiques envers ces priorités;

CONSIDÉRANT qu'environ 125 participants sont attendus;

CONSIDÉRANT que le succès de cet événement requiert des ressources financières importantes;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

D'autoriser un budget d'environ 11 514 \$ pour la tenue d'un colloque sur l'attraction de nouvelles populations le samedi 17 mars 2018 à l'Euro-Spa de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

De demander une aide financière au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation pour assurer la réussite de cette journée.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

75-0218

PARTICIPATION À LA FOIRE NATIONALE DE L'EMPLOI DE MONTRÉAL LES 11 ET 12 OCTOBRE 2018 À LA PLACE BONAVENTURE

CONSIDÉRANT la nécessité de se démarquer comme région au niveau de l'attraction de la main d'œuvre;



No de résolution
ou annotation

76-0218

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que cette foire est l'opportunité de mettre en œuvre la stratégie d'attraction de main-d'œuvre et de jeunes familles de la MRC et de faire rayonner les municipalités et les entreprises de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'il est plus avantageux de créer un espace Brome-Missisquoi avec la réservation d'un minimum de 4 kiosques plutôt que d'opter pour la réservation de kiosques individuels;

CONSIDÉRANT qu'il sera possible d'ajouter des kiosques d'ici le mois d'octobre en fonction des besoins de la région de Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser la réservation d'un minimum de 4 kiosques dès maintenant afin de créer l'espace Brome-Missisquoi à la Foire de l'emploi les 11 et 12 octobre 2018 à la place Bonaventure pour environ 10 558 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

DEMANDE AU PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ DU MIDI POUR L'ATTRACTION ET LA RÉTENTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE IMMIGRANTE EN RÉGION

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ouvre un nouveau volet à son programme Mobilisation-Diversité concernant l'emploi, plus particulièrement pour l'attraction et la rétention de la main d'œuvre immigrante en région ;

CONSIDÉRANT que le lancement ce programme est en parfaite corrélation avec les efforts actuels de la MRC dans le contexte de la tenue d'un colloque sur l'attraction de nouvelles populations, notamment pour les jeunes familles, la main d'œuvre et les personnes immigrantes;

CONSIDÉRANT que la MRC envisage participer au salon de l'emploi 2018 à Montréal et aimerait créer une zone pour les villes et les entreprises de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en place des initiatives concrètes reliées à l'attraction et la rétention des personnes immigrantes dans les milieux de travail de la région, notamment, un portail régional centralisé d'emplois et de logements locatifs, des programmes de formation et d'accompagnement dans les entreprises afin d'outiller les employeurs;

CONSIDÉRANT que la région entend développer une stratégie de marketing territorial pour se démarquer par son image et son originalité afin d'être attractive pour de nouvelles populations, notamment pour la main-d'œuvre immigrante;

CONSIDÉRANT que l'ajout du volet main-d'œuvre au programme Mobilisation-Diversité est une nécessité étant donné que le critère de l'emploi est le facteur principal pour l'attraction des personnes immigrantes en région;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de bonifier l'Entente actuelle entre la MRC et le MIDI afin d'ajouter ce nouveau volet du programme Mobilisation-Diversité;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le dépôt d'une demande au programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion visant le soutien de projets novateurs issus de la mobilisation et de la concertation locale pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre immigrante en région, tel que présenté séance tenante, et d'autoriser monsieur Robert Desmarais à signer l'entente avec le Ministère.

ADOPTÉ

PROPOSITION D'ADHÉSION À LA COALITION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION

Monsieur Dorion présente la proposition d'adhérer à la Coalition canadienne des Municipalités contre le racisme et la discrimination afin de démontrer que la MRC Brome-Missisquoi est accueillante et ouverte.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Monsieur Melchior, maire de Farnham, mentionne son désaccord sur l'appellation plutôt négative et propose de miser sur l'inclusion plutôt que sur la stigmatisation associée au racisme et à la discrimination. Une démarche en ce sens se voudra plus positive et attractive pour les personnes immigrantes. Les membres du conseil sont d'accord avec cette orientation.

Monsieur Dorion indique que des actions seront entreprises pour créer une stratégie positive d'inclusion, il cite comme exemple la création d'une charte.

INVITATION DE DENIS PARADIS POUR UNE JOURNÉE D'INFORMATION À OTTAWA POUR LES ÉLUS LE JEUDI 31 MAI 2018

Monsieur Desmarais présente l'invitation adressée aux élus. Peu de maires témoignent de leur intérêt à assister à cette rencontre. Ainsi, si tel est leur désir, les maires intéressés pourront se rendre à cette rencontre par leur propre moyen.

CORRESPONDANCE :

Offre de présentation du programme des Fleurons du Québec :

Les maires manifestent peu d'intérêt à tenir une rencontre d'information sur le programme des Fleurons du Québec. Les municipalités intéressées pourront faire les démarches de façon individuelles.

77-0218

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Gilles St-Jean, préfet suppléant

M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.